

Délibération n°2 **Compte financier 2024**

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
VU les articles 175, 176, 177 ainsi que les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable,
VU l'Arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 612 ETPT, dont 604 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 8 ETPT hors plafond d'emplois législatif pour 605,04 ETPT consommés (603,69 sous plafond et 1,35 hors plafond),
- 54 678 400,34 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 26 439 368,88 € de personnel,
 - 22 939 750,24 € de fonctionnement,
 - 5 299 281,22 € d'investissement,
- 61 058 707,20 € de crédits de paiement dont :
 - 26 439 368,88 € de personnel,
 - 26 984 977,94 € de fonctionnement,
 - 7 634 360,38 € d'investissement,
- 57 911 875,56 € de recettes,
- - 3 146 831,64 € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 194 985,28 € de variation de trésorerie,
- - 851 276,32 € de résultat patrimonial,
- + 1 068 184,60 € de capacité d'autofinancement,
- + 424 633,10 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 :

Le Conseil d'Administration affecte le résultat patrimonial à hauteur de - 851 276,32 € sur les réserves.

Article 4 :

Le Conseil d'Administration affecte le report à nouveau débiteur de 1 729,82 € sur les réserves.

Article 5 :

Le Conseil d'Administration approuve le tableau des autorisations d'emploi, le tableau des autorisations budgétaires, le tableau d'équilibre financier, l'état de l'évolution de la situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.

Nombre d'administrateurs constituant le conseil d'administration : 28

Quorum exigé : 10

Administrateurs présents :	19
Administrateurs représentés :	8
Total :	27

Décompte du vote :

ABSTENTION :	6
POUR :	18
CONTRE :	3

Fait à Nancy, le 7 mars 2025

La Présidente du Conseil d'Administration
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

